

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 21 septembre 2020 à compter de 19h00.

PRÉSENCES : Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4 et M. Claude Lussier, conseiller siège no 5, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE : M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

0 personne assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté.

Il est 19 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-278 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2020-09-279 DROIT DE VÉTO DU MAIRE – ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-09 – RÉFECTION PONCEAUX BÉLAND ET 1^{ER} RANG EST, CANALISATION RUE BOULAIS ET GARAGE MUNICIPAL ET ROND POINT BÉLAND

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-09-269 le Conseil octroyait le contrat SCM-2020-09 à la firme Huard Excavation Inc ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a exercé son droit de véto auprès du greffier le 15 septembre 2020 et désire que le Conseil se penche sur la décision d'octroyer le contrat en totalité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons lancé un appel d'offres public SCM-2020-09 pour la réfection de ponceaux sur les rues Béland et 1^{er} Rang Est, canalisation rue Boulais et garage municipal et rond point Béland ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu sept (7) soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse est conforme pour la totalité des travaux demandés ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ENTREPRISES	MONTANTS \$ (INCLUANT LES TAXES)
Excavation AR Valois Inc.	148 084.42 \$
Huard Excavation inc.	115 921.82 \$
Excent Environnement inc.	175 311.47 \$
Groupe Allaire et Gince	160 965.00 \$
GJ Ménard aménagement	169 101.09 \$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	122 695.57 \$
Bertrand Ostiguy	124 173.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres permettait d'adjuger ledit contrat en totalité ou en partie ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont convenu de retirer la canalisation du terrain du garage municipal, qui s'élevait à 7 801.05 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-09 à Huard Excavation inc., pour un montant de 108 120.77 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-280

ANNULATION DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-30 – RÉPARATION DES FISSURES SUR L'ASPHALTE DANS LES RUES ET LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-09-263 le Conseil octroyait le contrat SCM-2020-30 à la firme Asphalte solution mj ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la séance publique du 14 septembre 2020, le Conseil a reçu l'information à savoir que la firme Asphalte solution mj ne détenait pas de licence RBQ et donc ne peut être retenue pour la réalisation desdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'annuler l'octroi dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-281

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-30 – RÉPARATION DES FISSURES SUR L'ASPHALTE DANS LES RUES ET LES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-09-263 le Conseil octroyait le contrat SCM-2020-30 à la firme Asphalte solution mj ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la séance publique du 14 septembre 2020, le Conseil a reçu l'information à savoir que la firme Asphalte solution mj ne détenait pas de licence RBQ et donc ne peut être retenue pour la réalisation desdits travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Lignes Maska avait déposé sa soumission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'octroyer le contrat SCM-2020-30 à la firme Lignes Maska pour la réparation des fissures sur l'asphalte dans les rues et les routes de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour 2020, au prix de 1.31 \$ / mètre linéaire, taxes incluses, pour un montant maximal de 15 000.00 \$ taxes incluses.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2020-09-282 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 heures 40.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier